

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

DEMS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPECINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Un vieux proverbe dit « qu'il faut toujours prendre le taureau par les cornes », mais ce proverbe ne paraît pas être à l'usage des Congrès.

Les Congrès préfèrent louvoyer. Quand une difficulté se présente, ils l'esquivent. Leur mot d'ordre est évidemment celui de certains ministres : « Surtout, pas d'affaires ! » Que serait un Congrès où l'on ne se congratulerait pas tout le temps, où l'on échangerait autre chose que des amabilités ? Celui de la presse, vient d'apporter sa confirmation à cette vérité, — qui avait à peine besoin d'être démontrée.

On a parlé de beaucoup de choses, dans cette réunion de journalistes. La palabre y fut même parfois intéressante, tout en étant intéressée. La liberté de la presse y a été proclamée comme une constitution intangible, comme un dogme, remis à la garde des prêtres de la plume. C'était l'affirmation du droit. Mais du devoir qui en est la contrepartie, personne ne s'est occupé. On a bien voulu voir que la liberté et la licence de la presse étaient mises en jeu par certains projets de loi, mais on s'est bien gardé de rechercher les causes de cette mesure restrictive. L'infailibilité pontificale est remplacée par celle du rédacteur ; l'une, à la vérité, n'est pas plus sérieuse que l'autre.

Si la presse s'était toujours tenue dans les limites imposées par la dignité et la bonne foi, elle serait aujourd'hui le pouvoir le plus respecté et le plus utile. Nul ne songerait à restreindre une liberté dont elle ferait un si excellent usage. Mais le journal n'est pas demeuré dans ces limites.

Girardin, un des premiers, a souligné sa double face : 1<sup>o</sup> face des idées ; 2<sup>o</sup> face du commerce. En devenant une entreprise, le journal a cessé d'être une puissance exclusivement intellectuelle. L'entrepreneur de feuille publique — qui est rarement un écrivain, — n'a eu qu'un but augmenter son tirage et, du jour où il a vu que l'insulte et la mauvaise foi rendaient plus que le ton modéré et la bonne foi, il a cherché et trouvé les écrivains que son intérêt réclamait. De là la hotte des calomnies et d'outrages que, chaque matin, les chiffonniers de l'ordure écrite déversent sur les hommes publics, écartant des affaires de l'Etat les compétences non cuirassées d'un triple mépris, décourageant à la longue les meilleurs et les plus courageux, suscitant enfin, le fanatisme et l'assassinat. La mort de Jules Ferry, suite du coup de revolver d'Aubertin, excité par Rochefort, en est l'exemple le plus saillant et le plus douloureux.

Le Congrès de la Presse aurait dû avoir pour objectif principal la répression des excès de plume. Il aurait pu, notamment, décider que les associations de journalistes resteraient fermées aux professionnels de l'injure.

Ce faisant, le Congrès aurait rendu service à la cause de la liberté. On peut tout dire avec correction. Les pires abus peuvent être flétris en termes autres que ceux qu'emploient les voyous des barrières. Que reste-

til des injures dont nos hommes d'Etat sont quotidiennement abreuvés ? Rien, ou pas grand chose, mais, au moment où certains cerveaux faibles les emmagasinent, elles peuvent produire des déterminations criminelles, dont le danger est évident.

Puisque le public ne sait pas donner leur mesure de mépris à ceux qui le corrompent, il eût été d'un beau geste que ce fut le Congrès de la Presse qui le renseignât.

Ce sera peut être pour une autre fois.

C. J.

## EN CHINE

Profanations abominables

Le corps du baron de Ketteler a été trouvé enfermé dans un cercueil indigène, sous un tas de sable, près du lieu où il a été assassiné, ce qui prouve que l'histoire racontée par le Tsung-Li-Yamen, que le corps aurait été soigneusement déposé dans le palais, est fautive comme toutes les nouvelles chinoises.

Une des choses les plus abominables accomplies par les Chinois a été la profanation du cimetière étranger.

Les détails en sont trop révoltants pour être rapportés.

Le sentiment est que, si la cité impériale n'est pas rasée, si le palais n'est pas détruit, les Chinois interpréteront cette tolérance comme une faiblesse et cela donnera lieu à de nouveaux troubles dans l'avenir.

## Au Transvaal

Les frais de guerre

Le gouvernement va demander à la Chambre des communes de voter un nouveau crédit de onze millions et demi de livres sterling, pour couvrir les frais divers des services militaires jusqu'au 31 mars dernier. A cette époque, les dépenses s'élevaient, en chiffres ronds, à 61 millions et demi, au total, soixante-treize millions de livres. On estime que la guerre d'Afrique coûte environ un demi-million par semaine. Si l'expédition en Chine nécessite un long effort, on peut se faire une idée des sommes énormes qui grèveront le budget de l'année.

Les pertes anglaises

Le chiffre officiel, au 25 août, des pertes de l'armée anglaise dans l'Afrique du Sud est de 40,561. Ce nombre ne comprend pas les malades ou les blessés en traitement dans les hôpitaux.

## INFORMATIONS

Le Banquet des Maires. Quinze mille couverts

Les journaux disent que le banquet des maires n'aura pas lieu, comme il avait été annoncé, dans la cour d'honneur de l'Ecole militaire, l'emplacement ne se prêtant pas à la fête projetée. Il sera donné le 22 septembre sur la terrasse du jardins des Tuileries qui borde la rue de Rivoli.

C'est un déjeuner et non un dîner qui sera offert aux maires. Il comprendra quinze mille couverts environ.

Le Journal dit que les invitations pour le banquet des maires seront faites au nom du Président de la République qui assistera en personne à la fête et prononcera, assure-t-on, un grand discours politique.

## La Prolongation de l'Exposition

Par lettre officielle en date du 30 août, le ministre du Commerce et de l'Industrie a notifié à M. Paschal Grousset, député de la Seine, que la proposition concernant la gratuité et la prolongation de l'Exposition universelle au printemps de 1901, est transmise au commissaire général pour qu'il soit procédé à un examen approfondi.

## La récolte du blé en France

L'estimation de la récolte du blé en 1900 serait pour la France (Corse non comprise) de 106.350.000 hectolitres, ce qui donne un déficit de 18 0/0 sur la récolte précédente. La qualité est, suivant les régions, égale ou supérieure à l'an dernier, sauf pour le Nord-Ouest de la France où elle reste sensiblement inférieure. La quantité restant entre les mains de la culture et du commerce dans la première quinzaine d'août varie suivant les régions de 7 à 15 0/0.

## Les grèves

La grève des charretiers à Marseille devient de plus en plus grave. A tout instant des scènes tumultueuses et violentes se produisent.

La gendarmerie, la police et des soldats assurent le service d'ordre.

Aux charretiers viennent de se mêler les ouvriers métallurgistes. La grève prend des proportions considérables, et tout le commerce s'en ressent.

Des charges de gendarmerie ont lieu, et de nombreuses arrestations sont opérées à tout moment.

A Dunkerque, le travail est presque entièrement repris, l'accord étant survenu entre ouvriers et patrons. A Constantine, à Calais, à Arras, en Corse, les grèves continuent.

## Un manuel d'Histoire interdit

Le Bulletin du Ministère de l'Instruction publique publie un arrêté partant que le tome II « France et Europe de 1848 à 1899 » (18<sup>e</sup> édition) de l'*Histoire Contemporaine de 1789 à nos Jours*, par Maréchal, continuée par Emile Auzou, est interdite dans les écoles publiques de tout ordre. Cet arrêté est commenté en ces termes par le Temps.

« Le recueil de Maréchal est connu dans toute l'Université comme un excellent livre d'histoire que son impartialité et son libéralisme recommandaient aux maîtres aussi bien qu'aux élèves. On ne s'expliquerait donc pas la mesure prise par le ministre de l'Instruction publique, si nous ne disions pas que seuls les commentaires ajoutés par M. Emile Auzou sont en réalité visés par l'arrêté ci-dessus.

« En effet, les commentaires de M. Emile Auzou, qui portent sur des événements tout récents, et même sur les discussions violentes de ces années dernières, ont été signalés naguère à M. G. Leygues comme inspirés par l'esprit de parti. L'élection de M. Loubet à la présidence de la République, l'incident d'Auteuil et d'autres faits analogues, y sont décrits en termes qui n'ont rien de l'impartialité de l'histoire. »

## Chez les nationalistes

M. Maurice Barrès fait démentir qu'il est candidat au siège de député devenu vacant à Briey (Meurthe-et-Moselle), par suite de l'élection au Sénat, de M. Mézières.

M. Maurice Barrès n'en veut pas. Ils sont trop verts sans doute...

## Les soldats tuberculeux

Le docteur Dubois, député de la Seine,

vient d'adresser la lettre suivante au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

» Chaque jour m'apporte une nouvelle preuve que les militaires atteints de tuberculose pulmonaire avancée et, par conséquent, éminemment contagieuse, sont maintenus dans les régiments, prennent part aux manœuvres et mènent la vie commune dans la caserne.

« Je me permets de vous signaler cet état de choses regrettable sur lequel, d'ailleurs, j'ai déjà attiré l'attention de la Chambre, persuadé que vous voudrez bien prescrire des enquêtes et donner à ce sujet des instructions rigoureuses.

« Je n'insiste pas, monsieur le ministre, sur la gravité de la situation, ni sur la facilité d'y remédier, et je vous prie, etc.

Emile DUBOIS.

député de la Seine, président de la commission d'hygiène publique.

## La mort de Rabah et celle du Commandant Lamy

Certains doutes ont été émis au sujet de la mort de Rabah. Le chef indigène n'étant pas connu des européens, d'aucuns se sont demandés comment on avait pu acquérir la certitude que Rabah eût bien été tué au combat de Koussouri :

« Eh bien ! voici comment on acquit cette certitude, dit l'*Eclair* : Aussitôt la fin du combat, la tête de Rabah fut apportée au camp français et reconnue immédiatement par lesultat du Gaourang, le vieil adversaire de Rabah, qui se trouvait parmi les nôtres. Le fait que nous venons de relater semble devoir dissiper tous les doutes possibles. »

D'autre part, il paraît que le commandant Lamy aurait trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

Après l'entrée de nos troupes dans le village où se tenait Rabah et les siens, le commandant Lamy, accompagné du lieutenant de Chambrun, poussa une reconnaissance vers le tata ou citadelle intérieure du village dans lequel se trouvaient concentrés et admirablement dissimulés les meilleurs soldats de notre ennemi. C'est en poussant un peu trop hardiment cette reconnaissance que le commandant Lamy fut atteint mortellement. A ses côtés, le lieutenant de Chambrun tombait dangereusement blessé.

Il paraît que pendant l'approche du commandant Lamy, les soldats de Rabah surent très habilement dissimuler leur présence et ouvrirent le feu avec une soudaineté déconcertante.

## Serbie

Un joli monde :

Le gouvernement serbe a annoncé ce matin au roi Milan qu'on lui supprime, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, son apanage de 300,000 fr.

On croit à Belgrade, que les créanciers de Milan saisiront ses meubles, qui devaient être transportés à Vienne. Les créatures de Milan le suivent : le préfet Bademlitch est en Autriche ; le ministre Gronitch se trouve en Hongrie, après avoir dérobé 250,000 fr. dans les fonds de réserve.

## Le Procès Bressi

La Détention Perpétuelle

Sur la déclaration du jury, Bressi a été condamné à la détention perpétuelle comme nous l'avons dit jeudi. Voici en quoi consiste cette peine. La mort n'étant plus appliquée aux régicides, en Italie, c'est le bagne à perpétuité qui les attend ; mais, dans leur

cas, le baigne, qui est déjà une peine très rigoureuse, est encore aggravé de la séquestration de nuit et de jour. Dans les premières années, le condamné habite une cellule large d'un mètre et longue de deux mètres et demi, où ne règne jamais qu'une demi-clarté. Plus tard, il sera transféré dans une cellule un peu plus large et éclairée complètement. Une table, légèrement inclinée, large de 50 centimètres, lui servira de couchette et de mobilier. Sa nourriture : du pain et de l'eau, et seulement une fois par jour. Les gardiens le serviront par un trou, qu'une vitre colorée ferme pour permettre de voir le prisonnier sans être vu par lui.

Les jours doivent s'écouler dans un silence absolu. Voici les châtimens qui menacent le prisonnier qui ne se soumet pas à cette discipline terrible :

1° La chemise de force ; 2° les fers qui relient les mains aux pieds, obligeant le corps à rester plié en avant ; le lit de force, caisse de bois absolument pareille à un cercueil, percé au fond de deux trous pour laisser passer les pieds et empêcher le mouvement des jambes. Les bras sont immobilisés par la chemise de force.

Après dix années de ce régime, le prisonnier a la liberté du travail pendant le jour ; mais, la nuit, il retombe à l'isolement et au silence. Ni visites ni lettres, rien ne doit pénétrer dans ce tombeau jusqu'au jour où la mort ou la folie vient délivrer celui qui l'habite.

Le supplice de la guillotine n'est-il pas cent fois plus humain ?

**Tuée par son père**

A Saint-Honoré, près Lamure, un nommé Rebreyend, en examinant un fusil chargé, fit partir le coup qui atteignit au cœur sa fille âgée de 15 ans. La jeune fille a été tuée sur le coup.

**Suicide sensationnel**

Léon Favre, un Français qui habite dans la paroisse de l'Assomption, près de la Nouvelle-Orléans, a tué sa femme. Il sortait de prison, où il avait passé trois mois pour l'avoir battue. A peine libre, il s'est empressé d'acheter un revolver et de tuer la malheureuse. Favre a ensuite réussi à s'échapper.

Des limiers ont été lancés à sa recherche. Ils n'ont pas tardé à le découvrir. Il s'était réfugié dans le marais du Diable.

Favre était déterminé à ne pas se laisser prendre vivant. Il avait grimpé sur un arbre après s'être pourvu d'une corde solide.

Quand les limiers se sont présentés à sa vue, il s'est passé un nœud coulant autour du cou, et quand le shérif est arrivé avec ses aides au pied de l'arbre, il a attaché la corde à une forte branche et s'est lancé dans le vide en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Quand le shérif a coupé la corde, Favre était mort.

Favre était originaire du Midi de la France.

**QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT**

**La Neutralité religieuse dans les écoles publiques. — Un point d'histoire.**

Depuis quelques années, il s'était produit un certain relâchement dans le soin que mettait l'administration supérieure à faire sérieusement observer la neutralité religieuse par nos écoles publiques. Complaisamment et peut-être aussi par ordre, elle fermait les yeux sur des pratiques tout à fait en opposition non seulement envers l'esprit mais même avec la lettre de la loi du 28 mars 1882 qui a établi la laïcité de l'école.

Emus d'un état de choses qui constituait la négation du principe dont se réclame notre enseignement national, quelques inspecteurs d'Académie viennent récemment de rappeler à leurs subordonnés, Mmes les institutrices et MM. les instituteurs, en des circulaires aussi modérées qu'énergiques, les prescriptions essentielles de la loi qui a établi la « distinction des croyances qui sont personnelles, libres et variables, et des connaissances qui sont communes et indispensables à tous. » Ils ont insisté notamment sur l'obligation pour les maîtres de n'introduire dans les exercices scolaires aucune manifestation religieuse quelle qu'elle soit, et à ce titre ils ont renouvelé l'interdiction formelle et légale d'enseigner le catéchisme dans les classes.

On ne peut que féliciter ces chefs de service de leur décision. Une loi existe de laquelle le parti républicain attend les meilleurs effets pour le progrès des idées libérales ; elle doit être appliquée, et d'autant plus sans défaillance et sans concession, qu'elle est essentiellement respectueuse de la liberté de tous. Ce n'est point — nous le savons — l'avis de nos adversaires, que les passions plutôt politiques poussent à méconnaître les vérités les plus évidentes et qui crient à la persécution dès l'instant où on leur applique le droit commun ; mais il n'y a pas lieu de s'émouvoir de protestations que des considérations d'un ordre élevé ne provoquent pas toujours.

Cette persistance à se prétendre opprimés qui est la manie de ceux qui voudraient nous ramener au temps de l'école confessionnelle, manque quelquefois de discernement et de prudence. Ainsi, à propos de l'interdiction d'enseigner le catéchisme dans les classes que rappelait une des circulaires dont nous venons de parler, les feuilles léricales de la région n'ont pas manqué d'éclater en imprécations et contre le parti républicain qui avait établi la mesure et contre le fonctionnaire qui en réclamait la mise en vigueur. Or, peu de temps après, avec infiniment d'à-propos, un autre haut fonctionnaire profitait de l'occasion d'une distribution de prix pour établir les véritables responsabilités au point de vue de cette interdiction.

« On ne peut pas, a-t-il dit, faire à l'ensemble du parti républicain le reproche qu'on n'enseigne pas le catéchisme dans les écoles laïques. Lors des discussions qui ont précédé le vote de la loi de 1882, dans le projet du gouvernement les ministres du culte étaient admis à donner l'enseignement du catéchisme à certains cours et à certaines heures dans les locaux scolaires, si le Conseil municipal en faisait la demande et si l'autorisation du Conseil départemental était obtenue. La commission de la Chambre s'était ralliée au projet du gouvernement, mais pour le cas seulement où l'école serait distante de l'église de plus de deux kilomètres. »

La Chambre se prononça en faveur du gouvernement contre la commission, c'est-à-dire pour l'enseignement du catéchisme à l'école par les desservants ; mais quant on passa au vote sur l'ensemble de l'article 2 de la loi, les

membres de la Droite, trouvant la concession insuffisante, réussirent à le faire repousser. C'est donc la droite qui a écarté le prêtre de l'école : on peut s'en assurer au *Journal officiel* du 24 décembre 1880, et l'on verra que la situation actuelle est le produit de la tactique maladroite et imprévoyante des monarchistes.

C'est à eux qu'on doit ce qu'on appelle *l'École sans Dieu*, et l'on s'explique qu'à Rome les intérêts religieux aient paru défendus avec une médiocre intelligence.

Voilà donc les faits exactement rétablis. Nous ne regrettons pas, quant à nous, les résultats de l'intervention de la Droite. Nous estimons, en effet, que la place du prêtre est à l'église comme celle de l'instituteur est à l'école, mais nous pensons qu'il était bon de rappeler ce point d'histoire pour montrer le peu de fondement et de justice de certaines attaques dont l'école laïque et ceux qui l'ont fondée ont été et sont encore quotidiennement l'objet.

L. A.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Lycée Gambetta**

M. Zarembo, professeur de mathématiques, au Lycée Gambetta, est nommé professeur extraordinaire de mathématiques à l'Université de Cracovie.

**Ponts et Chaussées**

Par décision de M. le Ministre des Travaux publics, M. Bézio, commis des ponts et chaussées à Cahors, a été élevé à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

**Postes**

Par arrêté préfectoral en date du 30 août, M. Francoual a été nommé facteur rural à Assier en remplacement de M. Pradines, décédé.

**Bal de la jeunesse**

Hier soir, un groupe de jeune gens de Cahors au nombre de 30 environ, se sont réunis dans une salle de la mairie, à l'effet d'organiser le bal de la jeunesse.

Un bureau provisoire a été constitué composé de MM. Bonnet, Lutzy, Bouzerand, Contou.

Après un échange d'observations, la prochaine séance a été fixée à mardi 4 septembre, à 8 h. et demie, dans une des salles de la mairie.

**Chambre de commerce de Cahors et du Lot**

*Extrait du Procès-verbal de la séance du 25 Août 1900*

M. le Président lui ayant donné la parole pour développer deux projets de vœu concernant le service des trains de la Compagnie d'Orléans au départ de Cahors, M. Bach s'exprime en ces termes :

1<sup>er</sup> Vœu. — L'intervalle considérable (7 heures environ) qui, au départ de Cahors, sépare les trains 972 (départ 6 h. 05) du train 974 (départ 12 h. 50), se dirigeant tous deux vers Monsempron-Libos, gêne beaucoup les commerçants de Cahors, l'horaire des trains adopté par la Compagnie d'Orléans rendant très précaires nos communications avec les contrées desservies par la ligne Cahors-Libos.

Le Conseil municipal s'est ému de cette situation, et, dans une de ses séances, il a résolu de demander à la Compagnie d'Orléans l'adjonction d'une voiture à voyageurs de 3<sup>e</sup> classe au train de marchandises n° 2426 (départ 8 h. 12 matin) qui serait ainsi rendu mixte au départ de notre gare, et desservirait toute la ligne Cahors-Libos.

Cette disposition étant de nature à donner satisfaction, dans une certaine mesure, à la juste demande des commerçants dont nous devons défendre les intérêts, j'invite la Chambre à s'associer à la demande de notre Conseil municipal et à émettre le vœu suivant :

La Chambre, convaincue qu'en facilitant les déplacements, la mesure réclamée ne peut que servir les intérêts des transporteurs et des commerçants qui la réclament,

Emet le vœu  
Qu'une voiture à voyageurs de 3<sup>e</sup> classe soit ajoutée au train de marchandises n° 2426 qui part de Cahors à 8 h. 12 du matin, et que ce train desserve la ligne Cahors-Libos comme train mixte.

2<sup>e</sup> Vœu. — Depuis quelque temps, la Compagnie d'Orléans ne veut accepter que les colis de 3 et 5 kilos par les trains Express.

Cette mesure est très préjudiciable à tous les négociants qui s'occupent du commerce des truffes fraîches, foies gras, volailles vivantes, gibier, etc., etc.

En ce qui concerne Cahors, l'Express de 9 h. 30 du soir pour Paris et l'Express de 8 h. 45 sur Toulouse (région du Midi) faciliteraient beaucoup les transactions.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que les négociants intéressés sont obligés de suivre les foires du département pour s'approvisionner ; malgré toute leur activité, ils ne peuvent rentrer chez eux que vers cinq ou six heures du soir, par conséquent trop tard pour faire partir leur marchandise par le train omnibus de 4 heures.

Ils sont donc obligés de la garder jusqu'au lendemain, et le gibier surtout arrive à destination, à cause de ce retard, dans des conditions très défectueuses.

Plusieurs d'entre eux ont été obligés d'abandonner ce commerce qui était pourtant une source de bénéfices tant pour les négociants que pour les vendeurs.

Pour remédier autant que possible à un état de choses qui est aussi préjudiciable à notre commerce qu'il l'est pour la Compagnie d'Orléans elle-même qui perd de ce chef des frais de transport qui ne pourraient qu'augmenter ses produits, j'invite la Chambre à émettre le vœu suivant :

La Chambre, considérant que le refus d'accepter aux trains Express du soir les colis denrées autres que les colis Postaux de 3 et 5 kilos porte un préjudice considérable au commerce local ;

Qu'il importe au plus haut degré de favoriser par tous les moyens possibles les transactions en ce qui concerne surtout les truffes fraîches, volailles, gibier, foies gras, etc., etc., qui constituent pour notre région, déjà si éprouvée, une ressource précieuse,

Emet le vœu,  
Que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans revienne sur la mesure prise, et qu'elle accepte, comme elle le faisait précédemment, au tarif des denrées, les marchandises ci-dessus désignées, aux trains Express du soir.

La Chambre adopte ces deux vœux à l'unanimité des membres présents et charge son bureau de les transmettre à M. le Directeur de la Compagnie d'Orléans et à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en le priant de vouloir bien les appuyer de son autorité auprès de la Compagnie intéressée.

Le Président,  
J.-B. DELPECH.

**Communication**

Nous recevons une lettre adressée aux membres de la Chambre de commerce de Ca-

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**DEUXIÈME PARTIE**

X

**LE DERNIER SERVICE DU ROI**

La nuit tomba tout à fait ; les étoiles se levèrent ; des nuages précurseurs d'un orage prochain labouraient le ciel, le train s'élançait en avant à travers l'obscurité croissante, à travers la campagne aux aspects de spectres... Cette marche ressemblait à sa vie qui se précipitait tête baissée dans d'impénétrables ténèbres.

Le mieux, le plus désirable qu'il pût envisager, c'était la tombe d'un soldat, bien loin, sous quelque sol étranger...

Quelques jours plus tard, la comtesse Guenivere était seule dans son boudoir, dans l'appartement qu'elle occupait à Bade ; elle allait dîner chez une archiduchesse de Russie, et les splendides joyaux de sa maison étincelaient sous les flots de ses dentelles noires et couronnaient ses beaux cheveux brillants, sa tête délicate et impériale.

Elle tenait dans ses mains une lettre... griffonnée au crayon sur une feuille arrachée d'un

carnet de paris, mais sans que l'écriture fût tremblée, ni changée.

Un frisson parcourut tout son corps ; seule, dans cette chambre luxueuse et bien éclairée, ses joues pâlirent et ses yeux s'obscurcirent.

« Pour repousser l'accusation dont j'étais victime, — disaient les derniers mots de ce fragment de lettre, — il m'aurait fallu manquer à mon serment vis-à-vis de vous et compromettre votre nom. En regardant le silence, mais en laissant le procès suivre son cours, les enquêtes de la justice, si pénibles et si minutieuses, auraient bientôt découvert par d'autres que vous étiez avec moi, ce soir-là. Pour me justifier, il aurait fallu laisser flétrir votre nom par la calomnie publique et attirer sur vous une horrible épreuve. Laissez le monde me croire coupable. Cela importe peu. Bientôt je serai mort pour tous ceux qui me connaissent ; ma ruine m'aurait d'ailleurs réduit à l'exil. Ne laissez pas une heure de regret pour moi altérer votre bonheur, ma bien-aimée ; pensez à moi sans affliction, Béatrix ; mais gardez seulement le souvenir de notre passé. Je n'ai pas encore la force de dire : oubliez-moi, et pourtant... s'il s'agit de votre bonheur... effacez de votre mémoire toute pensée de ce que nous avons été l'un à l'autre, toute pensée de moi et de ma vie ; rappelez-vous seulement quelque fois que je vous ai été cher. »

Les mots devinrent moins distincts à ses yeux ; ils touchaient le cœur de cette coquette mondaine, de cette souveraine victorieuse jus-

qu'au plus intime de son être ; elle tremblait de la tête aux pieds en les lisant ; car le sort de Bertie était entre ses mains.

Quoiqu'il n'y fit pas la moindre allusion dans sa lettre d'adieu, elle savait que d'un mot elle pouvait le justifier, le rendre libre, le rappeler de l'exil, le sauver de la honte, lui rendre de nouveau plus d'honneur et d'innocence aux yeux du monde qu'il n'en avait jamais eu.

D'un mot elle pouvait tout cela ; sa vie était dans la balance, il dépendait d'elle aussi complètement que s'il eût été en son pouvoir de signer ou de détruire son arrêt de mort.

C'était à elle de parler et de dire qu'il n'était pas le coupable.

Mais pour cela il fallait se sacrifier elle-même.

Elle restait muette, irrésolue, un frisson l'agita et fit étinceler ses diamants à la lumière, de grosses larmes s'échappèrent de ses yeux, et tombèrent une à une sur le papier taché et noirci, son cœur était d'une amertume immense.

Puis, toujours en frissonnant comme si cette action eût été le crime d'un lâche, sa main s'ouvrit et laissa tomber la lettre sur la flamme d'une lampe d'argent qui brûlait à côté d'elle ; les paroles qu'elle contenait méritaient un meilleur sort, une attention plus tendre, mais... elles auraient pu la compromettre.

Elle les laissa tomber et brûler et se tordre. Avec elles, elle condamnait la vie de Cecil à son fardeau de honte, au triste sort de son exil.

Elle entendrait proclamer son crime, et ses lèvres ne s'ouvriraient pas... elle entendrait diffamer son nom, et sa voix ne s'élèverait pas... elle saurait qu'il était en proie à la misère ou qu'il était mort sous des cieux étrangers sans être honoré ni pleuré, pendant qu'autour d'elle le monde publierait son déshonneur... et elle pourrait garder son repos.

Elle l'aimait... oui, mais elle aimait encore mieux l'estime où le monde la tenait et les diamants dont la loi la priverait si leur amour était connu.

Elle le sacrifiait à sa réputation et à ses bijoux ; c'était bien le choix d'une femme.

XI

**AU CAFÉ DES CHASSEURS.**

La chaude lumière rougeâtre du coucher du soleil embrase encore les eaux de la rade et répand son flamboyant éclat sur la cité qui s'élève dans le cercle du Sahel et dont la Méditerranée vient si amoureuxment lécher de ses vagues bleues les maisons blanches bâties sur la colline.

Le soleil à disparu dans un flot de pourpre... ce même soleil qui a lui autrefois sur les légions de Scipion et sur l'armée bardée de fer d'Hamlicar, et qui maintenant tout le long du jour darde de tout son éclat sur les plis des drapeaux français, flottant sur les vaisseaux du port, ou sur les armes étincelantes d'un escadron de l'armée d'Afrique descendant rapidement la colline pour retourner à sa caserne.

(A suivre.)

hors et relative au chemin de fer de Car-meaux à Lexos.

Nous ne pouvons l'insérer, n'insérant ja-mais les communications anonymes.

Adjudication

Le public est prévenu que le lundi 17 sep-tembre 1900, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé dans la Salle des actes publics, à l'hôtel de ville de Cahors, à l'adjudication au rabais et par soumissions cachetées des travaux de grosses réparations à faire à l'Ecole laïque de la rue du Lycée.

Montant du devis estimatif. 1.195 fr. 88  
Somme à valoir pour tra-vaux imprévus. . . . . 134 fr. 74

TOTAL GÉNÉRAL. . . . . 1.330 fr. 62

Cautionnement. . . . . 180 fr.

Cour d'assises

Rôle des affaires : Les assises du Lot, s'ou-vriront, ainsi que nous l'avons annoncé, lundi prochain, 3 septembre, à 11 heures du matin pour le troisième trimestre 1900, sous la présidence de M. Valade de Gabel, con-seiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Deux affaires seulement seront appelées : 1<sup>re</sup> Entrave à la circulation des trains : Accusé, Jean Lescure, âgé de 39 ans, culti-vateur à Lissac, arrondissement de Figeac.

Défenseur : M<sup>e</sup> Besse, du barreau de Ca-hors; ministère public, M. Lagarde, substi-tut de M. le procureur de la République; 2<sup>e</sup> Incendie volontaire : Accusé Joseph La-caze, 60 ans, cultivateur à Panefé, commune de Figeac.

Défenseur, M<sup>e</sup> Bécays, du barreau de Fi-geac; ministère public, M. Lagarde, substi-tut de M. le procureur de la République.

Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 31 août 1900

Ivresse et rébellion. — Le nommé Chassé, Alphonse, raccommodeur de parapluies, né à Vertou (Loire-Inférieure), sans domici-le fixe, âgé de 35 ans, est prévenu d'ou-trages, d'ivresse publique, envers le garde champêtre d'Albas.

Il est condamné à trois jours de prison pour ivresse et 20 jours de prison pour rébellion et outrages.

Abus de confiance. — B..., ex-huissier, inculpé d'abus de confiance, est condamné à 15 jours de prison avec loi Bérenger et 35 fr. d'amende.

Plusieurs délits de pêche et de chasse sont punis d'amendes variant entre 5 et 25 fr.

Outrages. — Rose Bédrières, épouse Comte, âgée de 50 ans, ménagère à Cours, a injurié M. Marrou, notaire à Cours, dans l'exercice de ses fonctions. Coût : 25 francs d'amende mais avec sursis.

Denuc, Jean, dit Henri, 44 ans, prop-riétaire à Duravel, est condamné à 6 jours de prison (loi Bérenger), 5 fr. d'amende pour délit de pêche et rébellion envers le garde pêche de Duravel.

Avenir Cadurcien

Durant l'absence de la musique du 7<sup>e</sup> de Ligne, la fanfare municipale, l'« Avenir Cadurcien » se fera entendre sur les allées Fénélon.

Le premier concert aura lieu jeudi pro-chain.

Nous ne saurions trop remercier et félici-ter notre excellente fanfare de tout ce qu'elle fait pour être agréable à la popula-tion cadurcienne.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DU 2 SEPTEMBRE 1900

Le Châlet, (Ouverture) Adam.  
Hérodiade, (Grande Fantaisie) Massenet.  
L'Arlésienne, 1<sup>re</sup> suite A. Prélude B.  
Minuetto C. Adagietto D Carillon  
2<sup>me</sup> suite A Pastorale B Intermezzo  
C Farandole Bizet.  
Souviens-Toi, (Valse) Waldteufel.  
Fervaal, (Fragments) D'Indy.  
Les Cadets de Gascogne, (Marche) Robert.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 Août au 1<sup>er</sup> Septembre 1900

Décès

Salgues, Jean, cultivateur, 62 ans, à l'hos-pice.

Arrondissement de Cahors

On nous signale de diverses communes du département, que certains desservants s'obstineraient à ne point chanter le *Domine salvam fac Rempublicam*, contrairement aux prescriptions du Concordat, notam-ment à Albas, Catus, Cazals, Lugagnac, etc.

Nous serions heureux d'apprendre qu'il a été possible aux autorités compétentes de rappeler ces agents salariés de l'Etat à l'observation de la loi.

Dans le cas où satisfaction ne serait point donnée, nous insérerions les nom-breuses correspondances reçues à cet égard.

SABADEL. — Tentative de meurtre.

Une tentative de meurtre vient d'être com-mise à Sabadel, canton de Lauzès.

M. Courtiol, âgé de 30 ans, boulanger à Lauzès, se rendait avec sa charrette, en compagnie d'un de ses voisins, pour charger de la paille chez le nommé Demaux, culti-vateur à Pech-Naudy, commune de Sabadel. Cette paille devait lui être donnée en paie-ment d'une petite somme qui lui était due.

Demaux ayant refusé de livrer la paille, une vive discussion s'engagea au cours de la-quelle ce dernier porta à Courtiol un violent coup de couteau, qui pénétra de six à sept centimètres au-dessus de l'épaule gauche.

Demaux se disposait à faire de nouveau usage de son couteau, mais il en fut empê-ché par le voisin de Courtiol, qui le désar-ma.

La blessure reçue par Courtiol est très grave.

Arrondissement de Figeac

CARAYAC. — Inventaire des feuilles de tabac. — L'inventaire des feuilles de tabac aura lieu dans la commune de Carayac, le 7 septembre prochain.

Cette opération commencera vers les 8 heures du matin.

Les planteurs devront être présents pour faire détruire les pieds de mauvaise venue et compléter l'écimage.

BRETENOUX. — Fête locale.

Voici le programme de la fête locale des 8, 9 et 10 septembre :

Samedi, de 6 à 7 h. du soir, apéri-tif-concert. La musique fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. A 9 h. retraite aux flambeaux.

Dimanche, à 7 h. tour de ville en musique. A 9 h. aubades à la municipa-lité. A 10 h. jeu de baquet. A 11 h. course aux ânes. A 2 h. grande cavalcade (les légations étrangères à Pékin délivrées par les troupes alliées). A 4 h. ascension du ballon le Boër. A 5 h. bal champêtre. A 8 h. illumination vénitienne. A 9 h. feu d'artifice. A 9 h. 30, retraite aux flambeaux. A 10 h. grand bal de nuit.

Lundi, à 8 h. du matin, réveil en mu-sique. A 9 h. courses à bicyclettes pour les jeunes enfants des cantons de Bretenoux, Sain-Céré, Beaulieu et Veyrac : 1<sup>er</sup> prix, 10 fr. ; 2<sup>me</sup> prix, 5 fr. ; 3<sup>me</sup> prix, deux bouteilles du vieux muscat. A 10 heures jeux nautiques, assaut du tonneau, courses aux canards à la nage, en bateau, mâts inclinés. A 11 h. grand banquet donné par le comité.

Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. — Vendredi dernier ont eu lieu, à Souillac, les obsèques du docteur Bertrand Lascoux, adjoint au maire de Souillac.

Le docteur Lascoux a succombé en quelques heures à Berlin, des suites d'une opération fort dangereuse.

La ville de Souillac tout entière, une foule compacte accourue des communes voisines, ont accompagné à sa dernière demeure l'homme de bien que les pauvres pleurent.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Verninac, vice-président du Sénat, Malvy, Conseiller général, maire de Souil-lac, Docteur Prisleau, de Brives, Lacaze, avoué à Cahors, secrétaire et délégué de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta.

Au cimetière, littéralement envahi par

la foule, cinq discours ont été prononcés : l'un par M. Malvy, au nom du Conseil mu-nicipal de Souillac et de ses amis ; le se-cond par M. le docteur Vizerie, au nom du corps médical ; le troisième par M. La-caze, au nom de l'Association des anciens élèves du Lycée Gambetta ; le quatrième par M. le capitaine Gaby, au nom des an-ciens mobiles, et le cinquième par M. Ber-gerol, au nom de la section des Vétérans des armées de terre et de mer.

Voici le discours de M. Lacaze.

Messieurs,

L'Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta devait être officiellement re-présentée à cette triste cérémonie.

J'avais espéré tout d'abord que mon rôle se bornerait à accompagner ici notre éminent président M. Lurguie. De sa bouche autorisée, vous auriez entendu descendre sur cette tombe, un de ces adieux touchants et mélancoliques où sont évoqués en une minute solennelle, les obsédants souvenirs du passé.

Souffrant depuis quelques jours, M. Lurguie n'a pas cru pouvoir affronter ce voyage. Et voilà pourquoi c'est au secrétaire de l'Asso-ciation qu'il a confié le douloureux honneur d'apporter à Bertrand Lascoux une dernière parole de reconnaissance et d'amitié.

Parler de Lascoux à Souillac où il est né, où il a vécu, à Souillac qu'il aimait tant et qu'il quittait il y a quelques jours à peine avec la crainte scientifiquement et courageu-sément raisonnée, hélas ! de n'y plus revenir ; dire ce qu'il fut comme médecin et comme ci-toyen ; retracer en quelques mots cette vie de travail et de désintéressement, cette tâche incombait à un de ses nombreux amis. Et vous avez entendu tout à l'heure avec quels accents de sincère émotion, M. le Maire s'est fait l'in-terprète de toute votre population.

J'ai à dire, moi, tout le bien que fit Lascoux à une œuvre qu'il fonda et qu'il a eu la satis-faction de voir grandir et prospérer.

Elevé au Lycée de Cahors, il passa dans notre vieil établissement ces quelques années de la vie où l'intelligence et la raison pren-ent leur essor, où le cœur s'élève, où les rêves d'Idéal viennent enluminer l'horizon. Il appartient à une de ces générations qui ont suivi celle du grand tribun sous l'égide du-quel nous avons cru devoir placer nos cadets.

Comme tant d'autres, plus que d'autres peut-être, il sentit aussi frémir en lui ces grandes et nobles idées de Liberté, de Justice et de Solidarité auxquelles il est demeuré fidèle jusqu'à la dernière heure. Il quitta le Lycée pour entrer courageusement dans la vie, accourant au drapeau lorsqu'il fut menacé, et reprenant ensuite simplement le dur labeur d'une profession dont il eut le culte.

Il y a vingt ans de cela, avec cette intelli-gence vive, cet esprit alerte qui ne connurent point le repos, séduit par ces généreuses ini-tiatives de mutualité qui ont fait un si grand chemin et qui seront l'honneur et la gloire de notre époque, Lascoux eut la pensée de pro-voquer la fondation d'une association ami-cale des Anciens Elèves du Lycée de Cahors.

L'idée était heureuse ; mais, à cette époque elle était nouvelle et il y avait quelque mé-rite à en poursuivre la réalisation. Lascoux avait une volonté de fer, servie par un esprit de dévouement, qui ne savait point se laisser ; il ne se découragea point.

Son premier appel fut adressé à cette pléiade de Souillagais qui, comme lui, avaient appartenu à notre vieux Lycée ; ils répondi-rent tous et — je tiens à le dire à leur hon-neur — c'est grâce à l'appui qu'ils donnèrent à l'excellent Lascoux, que de Souillac fut lancée notre précieuse Association Amicale.

Elle vécut aussitôt et, depuis cette époque, elle n'a connu que la prospérité. Elle a inscrit dans ses annuaires les noms les plus illustres et les plus modestes, soudant les générations les unes aux autres, servant de trait d'union entre le passé et l'avenir, permettant à tous les enfants d'une même maison de se tendre incessamment la main dans la vie. Et je dois m'arrêter lorsque je serai tenté de dire tout le bien qu'elle a fait, qu'elle fait chaque jour pour les camarades malheureux, pour leurs enfants et pour notre Université.

Bertrand Lascoux est couché dans sa tombe ; il n'assistera plus à nos réunions an-nuelles où sa présence était toujours fêtée, où ses conseils étaient si précieux.

Depuis de longues années nous avons déci-dé que son nom serait inscrit en tête de la liste de nos sociétaires. A cet hommage dis-crét va succéder l'hommage du souvenir : c'est dans les colonnes de notre livre d'or que nous allons l'inscrire.

Dormez votre dernier sommeil, mon cher Lascoux : vous fûtes un vaillant et un géné-reux.

Une femme qui, jusqu'au-delà des fron-tières, s'attacha à votre chevet ; une fille qui fut votre joie, un enfant qui, déjà, était votre orgueil, demeurèrent les fidèles gardiens de cet héritage.

A votre fils que je vois abimé dans la dou-leur, je tends, au nom de l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Cahors, une main amie.

Au nom de tous nos camarades, je vous adresse un suprême et douloureux adieu.

SOUILLAC. — Taureau furieux. — Jeudi, vers les neuf heures du matin, un taureau effarouché s'est échappé furieux d'une mé-tairie de Lanzac, et, suivant la route na-tionale, les naseaux fumants, est entré en

ville en suivant le boulevard et l'avenue de la gare.

Quelques personnes et un détachement de gendarmes armés se sont immédiatement mis à sa poursuite et ont pu maîtriser l'animal sans faire usage de leurs armes.

DERNIÈRE LOCALE

CONCOURS DE BESTIAUX

Ce soir 1<sup>er</sup> septembre, à 1 h. a eu lieu le concours de bestiaux pour l'arrondisse-ment de Cahors.

Le jury était composé de M. le préfet, président d'honneur, assisté de MM. Rey, député, président de la société agri-cole du Lot ; Caviolle, président honoraire de la société ; Veillon, secrétaire général de la préfecture ; Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat, Quercy, profes-seur d'agriculture ; Pagès, Deltily, Bras, vé-térinaires ; Carrié, Brugalières, Gras, Com-bes, Rhodes, propriétaires, Delpech, con-servateur de la Société agricole.

Voici les primes obtenues.

TAUREAUX

1<sup>er</sup> prix M. Cargandel. . . . . 170 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Dissès. . . . . 120 fr.  
3<sup>e</sup> — M. Combelles. . . . . 80 fr.

Prix supplémentaires

1<sup>er</sup> prix M. Besse. . . . . 60 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Dissard. . . . . 40 fr.  
3<sup>e</sup> — M. Chaupart. . . . . 25 fr.

VACHES (1<sup>re</sup> CATÉGORIE)

1<sup>er</sup> prix M. Pénel. . . . . 120 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Barges. . . . . 80 fr.  
3<sup>e</sup> — M. Dugès. . . . . 40 fr.

VACHES (2<sup>e</sup> CATÉGORIE)

1<sup>er</sup> prix M. Devès. . . . . 100 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Pomié. . . . . 60 fr.

Prix supplémentaires

1<sup>er</sup> prix M. Combarieu. . . . . 30 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Conte de Rouget. . . . . 20 fr.  
3<sup>e</sup> — M. Baldy. . . . . 15 fr.

VERRATS

1<sup>er</sup> prix M. Foissac. . . . . 40 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Gélis. . . . . 30 fr.

TRUIES

1<sup>er</sup> prix M. Barricombes. . . . . 50 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Gélis. . . . . 40 fr.  
3<sup>e</sup> — M. Tauriac. . . . . 30 fr.

BÉLIERS

1<sup>er</sup> prix M. Montbrun. . . . . 40 fr.  
2<sup>e</sup> — M. Conquet. . . . . 35 fr.  
3<sup>e</sup> — M. Cavalie. . . . . 30 fr.  
4<sup>e</sup> — M. Perry. . . . . 25 fr.  
5<sup>e</sup> — M. Vaysset. . . . . 20 fr.  
6<sup>e</sup> — M. Simonis. . . . . 15 fr.  
7<sup>e</sup> — M. Bonnet. . . . . 15 fr.

Diplômes d'honneur : (Hors concours)

MM, Bel, propriétaire au Montat ; et Clary propriétaire à Cahors.  
A 5 h. le concours était terminé.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'effectue dans les conditions plutôt faciles, les reports ont été assez bon marché cependant sur nos rentes, le report s'est élevé à 25 centimes. Comme cela arrive les jours de liqui-dation, les affaires ont été assez calmes.

Le 3 0/0 a passé de 100,72 à 100,05 report com-pris, le 3 1/2 0/0 finit à 102,27.

La Banque de France cote 398.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 597.

Le Crédit Foncier à 660, le Crédit Lyonnais à 1128 et la Société Générale à 609.

Nos Chemins n'ont pas varié. Le Lyon à 1868, le Nord à 2320, l'Orléans à 1740.

Le Suez s'est négocié à 3520.

Les fonds étrangers n'ont pas sensiblement varié si on tient compte du report. L'extérieure à 73,27, l'Italien à 93,90, le Portugais à 23,45, le Russe 3 0/0 1891 à 85,25, le Turc D vaut 23,40, la Banque Ottomane 536. Au comptant les obli-gations des chemins de fer du Nord de l'Espagne sont en nouvelle hausse à 315.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bron-chites chroniques, maladies de la poitrine, de l'es-tomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indica-tions demandées.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVII

CHARBONS ARDENTS

Sans qu'elle en eût conscience, il y avait eu dans son cœur l'espoir de se venger de son mari en épousant l'homme qu'elle avait repoussé autrefois.

Il y aurait divorce, et elle pourrait se remarier.

Elle n'éprouvait aucun scrupule contre de tels mariages et elle ne doutait pas que M. La Touche ne pensât comme elle.

Et toutes ses espérances s'écroulaient : Evelyne, plus jeune, plus belle peut-être, aurait son nom et la position qu'il apportait à sa femme, tandis qu'elle, Rose, resterait toute sa vie pauvre et abandonnée.

Il est à craindre que Mme Stanford ne fût peu reconnaissante des consolations que le Ciel lui envoyait.

La veille encore elle se disait que ce serait trop de bonheur de rentrer dans sa famille et d'obtenir son pardon ; à cette heure qu'elle l'avait retrouvée et que tout lui était pardonné, elle était plus malheureuse que ja-

mais. Certainement, le contraste était grand entre ce qu'elle était et ce qu'elle aurait pu être : et ce qu'il y avait de plus cruel c'était de se dire qu'elle seule avait forgé sa chaîne. Oh ! si seulement elle avait su rester franche !

— Voilà donc où menait un mariage d'amour fait en foulant aux pieds la prudence, la sincérité et l'honneur !

Un mois ou deux de joie et toute une vie de regrets !

Le docteur Danton sa femme et sa belle-sœur ne firent que passer à Londres et se rendirent à Paris.

La température était bien élevée alors dans cette ville de plaisirs ; mais Rose, qui n'avait jamais posé le pied sur le sol français, était charmée.

Le jeune docteur, qui connaissait la ville, menait les deux jeunes femmes partout, et Mme Stanford, au milieu de sa joie, oublia presque ses malheurs.

On avait pris une nourrice pour Bébé, si bien que ce jeune homme n'était plus un embarras pour sa mère.

Elle avait de nouvelles toilettes, et, bien nourrie, élégamment habillée, Rose redevint presque la brillante et jolie Rose d'autrefois.

Il y avait trois semaines que les Danton étaient à Paris et ils allaient se mettre en route pour la Suisse.

Le docteur avait, pour la dernière fois, mené les deux jeunes femmes au Bois par une admirable après-midi.

Kate et Rose, très belles et en toilettes exquises, couchées à demie sur les coussins de la voiture, attiraient plus d'un regard d'admiration.

Mme Danton causait gaiement avec son mari, et Rose, sous une charmante ombrelle bleue, regardait les élégantes parisiennes.

Tout à coup la main qui tenait l'ombrelle se crispa, le sang lui afflua au visage, et ses yeux dilatés s'arrêtèrent sur deux personnes à cheval s'avançant lentement.

C'était un homme et une femme.

La dame brune, assez belle, pas très jeune ; l'homme grand, remarquablement beau, beaucoup plus jeune que sa compagne.

Rose et son mari étaient face à face. Il les avait vus et était devenu pâle comme la mort ; ses yeux restaient fixés sur le docteur et sa femme causant et riant d'un air heureux. Un regard lui révéla ce qui était :

la jeune fille qu'il avait abandonnée était femme d'un honnête homme.

Puis il vit sa femme à lui, jolie, fraîche, brillante, telle qu'il l'avait vue quand il l'avait aimée ; mais ces yeux bruns lançaient des éclairs et la jolie figure portait une expression de fureur et de mépris.

Ils passèrent !

Reginald Stanford avait vu sa femme pour la dernière fois en ce monde. L'été s'écoula.

Ils visitèrent la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, et revinrent à Paris en octobre.

Vers le milieu du mois, ils s'embarquèrent au Havre pour New-York, où ils arrivèrent

après une traversée délicieuse, et comme Rose voyait pour la première fois cette grande cité, ils y restèrent une semaine, et au commencement de novembre ils se mirent en route pour le nouveau château de Danton.

RETOUR AU FOYER.

A la fin d'une sombre après-midi de novembre, nos voyageurs arrivèrent à la gare de Sainte-Croix, où les voitures du Château les attendaient.

Rose, enveloppée dans un grand châle, s'installa dans un coin, le cœur trop plein de sentiments contradictoires pour parler.

Avec quelle amertume elle revoyait cette campagne qu'elle avait quittée heureuse et pleine d'espérances, et où elle revenait désespérée et malheureuse.

Un voile de larmes ne l'empêchait pas de reconnaître ce paysage, qu'il lui semblait avoir laissé la veille ; il lui était si familier que les mois qui venaient de s'écouler ne lui paraissaient plus qu'un mauvais rêve.

Hélas ! ce n'était pas un rêve, car la nourrice assise là, en face d'elle, avec le bébé sur ses genoux, était bien une réalité.

L'un après l'autre, les anciens endroits, si connus, se déroulaient : l'église, le presbytère, avec son petit jardin, où se promenait l'abbé Francis, la soutane relevée et le bréviaire à la main.

Tout cela vague et gris dans cette sombre après-midi.

(A suivre.)

MAISON LOUBEYRE  
COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CANORS, Boulevard Gambetta, CANORS  
Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE  
PHOTOGRAPHIE D'ART  
J. VALDIGUÉ  
5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

A VENDRE coupe de bois CHÈNE et CHATAIGNIER, d'une contenance de 4 hectares, à Auliac, commune de Peyrilles, par gare Peyrilles. Pour renseignements, s'adresser à Monsieur AUJOL, à Auliac (Lot).

Bibliographie

Armée et Marine  
Sommaire du n° 34  
3, place du Théâtre Français, Paris  
La guerre chez les Boërs et chez les Américains, Capitaine Perdreau. — Les événements de Chine. Maurice Branger. — Nos généraux : Le général Passerieu ; le général Doids. — La guerre au Transvaal. — Armée et Marine à l'Exposition : Au palais des Armées de terre et de mer. S. — Le Concours international de pompiers. Paul Dayé. — Un héros. L. I. V. — Les survivants de la France. — La poste en mer par les pigeons voyageurs. L. Imbert de Va noy. —

Le Général-Amiral-Apraksin. — Les chaudières Belleville en Angleterre. J. A. — Le paquebot allemand Deutschland. — Les nageurs suédois. — Dans les ports. — Actes officiels : Nominations, Mutations, Mouvements. — 42 gravures et photographies.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 2 septembre 1900.  
V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Edouard Gachot : Un défi. — M<sup>me</sup> J. Michelet : Quand j'étais petite (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>o</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1423, du 1<sup>er</sup> septembre, 1900.

La Salle des Illusions, par J. Derôme. — Le problème du cocou, par Henry de Varigny. — Le Phoronis et l'Actinotroque, par Louis Roule. — La Nomographie, par R. d'Adhémar. — Exposition de 1900 ; les palais du Champ-de-Mars, par A. da Cunha. — Les concours temporaires de l'horticulture à l'Exposition de 1900, par P. Hariot. — Une explication des canaux de la planète Mars, par Delauney. — Les chiens de berger, par Jules Adac. — Un trou dans une feuille de papier. — Académie des sciences : séance du 27 août 1900, par Ch. de Villedeuil. — La fenêtre de sauvetage Scherrer, par Georges Caye.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le Musée des Familles (67<sup>e</sup> année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1900 :

Notre Oncle l'Ambassadeur, par B. Neillès. — Dans la Forêt Noire (suite), par W. Hauff. — Noblesse oblige, par J. de Bonal. — L'Arax et ses rapides, par J. Bertal. — Droit d'aïnesse (suite), par A. Dourliac. — Illustrations de Lenweiber. — P. Bayard. M<sup>lles</sup> Bertrand, Vacha, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE  
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets

constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie. Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 39 — du 31 août 1900.

Mis Porc-Epic (Eud. Dupuis). — Aventures d'un Bonhomme de pain d'épice (M<sup>me</sup> J. Malassez). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Saint-Nicolas à l'Exposition (Saint-Nicolas). — Les Hannelons (G. des Brulies). — Chassez le naturel (A. B. C. D.). — Tirelire aux Devinettes. — Boîtes aux Lettres.

Illustrations de MM. Paul de Sémant, Conrad, — Jouenne. — M<sup>lle</sup> Bertrand.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

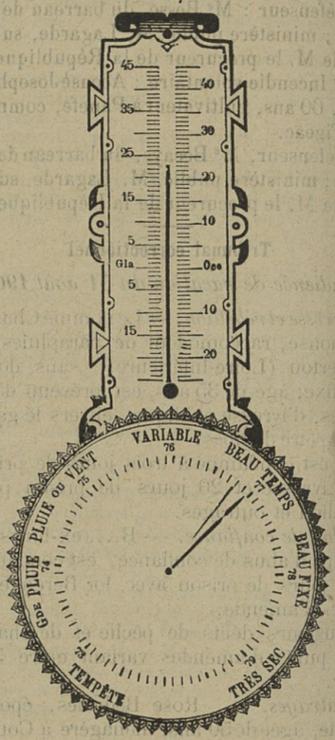
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE MONITEUR DE LA MODE  
paraissant tous les Samedis  
20 PAGES GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À CIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Dépôt de glace

Le dépôt de Glace de Cahors (Usine de Coty), sera tenu pour la vente au détail par M<sup>lle</sup> Imbert dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.



Baro-Thermomètre.  
Température minima du jour : 10,2  
Id. maxima de la veille : 28,  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN au kiosque de la place d'Armes.
- M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Lot de Futailles

De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.